

Aide à la scolarité

Soutien scolaire

Indemnités d'éloignement

Finies les vacances! Si cet été, vos enfants sont partis en mini camps ou sont allés au centre aéré, pensez à déposer un dossier afin de bénéficier d'une participation de votre CSE sur les frais occasionnés. N'hésitez pas à relire notre com' sur vos droits CSE liés aux vacances (chèques-vacances, participation séjour, vacances enfant) [en cliquant ici](#).

Place désormais à la rentrée scolaire et aux diverses aides auxquelles vous pouvez prétendre.

Aide à la scolarité

Besoin d'un coup de pouce pour démarrer cette nouvelle année scolaire ? Afin d'alléger vos dépenses, **du CP aux études supérieures**, votre CSE vous offre une **aide à la scolarité** de votre enfant.

Pour en bénéficier, votre enfant doit :

- être scolarisé dans un établissement public ou privé reconnu par l'Etat.
- être âgé de moins de 26 ans et poursuivre des études dont les revenus ne dépassent pas le SMIC.

En quoi consiste cette aide ?

Cette aide dépend de la MEF de référence et du niveau d'études de l'enfant.

L'aide à la scolarité est versée :

- **en chèques CADHOC** (grande distribution et grands magasins), montant maximum : 193 €.
- Si votre plafond dépasse ce montant : la différence est versée en **chèques CULTURE** (magasins ou activités culturelles) pour un montant maximum de 260 €.
- Les plafonds supérieurs au cumul chèques CADHOC (193 €) + chèques CULTURE (260 €) soit 453 € bénéficieront en plus d'un **virement bancaire**.

La date de validité des bons CADHOC et CULTURE ne peut être prolongée par le CSE. Ils ne sont ni repris, ni échangés.

Comment en bénéficier ?

Il vous suffit simplement de présenter le **certificat de scolarité** de votre enfant.

Pour les enfants concernés, présentez le **contrat d'alternance ou d'apprentissage**.



Date limite de dépôt des dossiers

Dépôt des dossiers possibles à partir de **septembre 2024** sur www.cseoranorlahague.com

Date limite : dernier jour ouvré du mois de Novembre.

En cas de rentrée scolaire tardive, le bureau du CSE étudiera les dossiers complets au cas par cas. Vous devrez alors fournir une attestation de l'école mentionnant la date de rentrée.

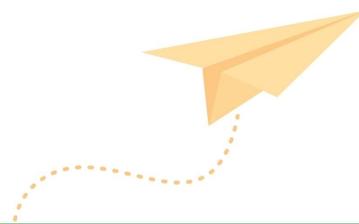
Grilles d'Aide à la scolarité

selon le niveau de l'enfant et le taux de la MEF

PRIMAIRE (CP au CM2)	
MEF de référence	CADHOC
≤ 24	60 €
≤ 31	50 €
≤ 43	40 €
≤ 63	30 €
> 63	20 €



COLLEGE (6 ^{ème} à 3 ^{ème})	
MEF de référence	CADHOC
≤ 24	110 €
≤ 27	100 €
≤ 31	90 €
≤ 35	80 €
≤ 43	70 €
≤ 53	60 €
≤ 63	40 €
≤ 70	30 €
≥ 70	20 €



LYCEE GENERAL ET PROFESSIONNEL (2 ^{nde} à terminale, BEP, CAP, BP et BT)			
MEF de référence	Plafond	CADHOC	CULTURE
< 24	430 €	193 €	237 €
24	370 €	193 €	177 €
≤ 27	320 €	193 €	127 €
≤ 31	260 €	193 €	67 €
≤ 35	180 €	180 €	0
≤ 39	140 €	140 €	0
≤ 43	110 €	110 €	0
≤ 48	90 €	90 €	0
≤ 53	80 €	80 €	0
≤ 58	70 €	70 €	0
≤ 63	60 €	60 €	0
≤ 70	50 €	50 €	0
≤ 80	40 €	40 €	0
≤ 90	40 €	40 €	0
≤ 100	40 €	40 €	0
> 100	40 €	40 €	0



Concernant les filières professionnelles, une aide supplémentaire (valable **qu'une seule fois** en bons CADHOC) est accordée à l'achat de **fournitures spécifiques** (caisse à outils, matériel de cuisine...).

Pour en bénéficier, la liste de fournitures de l'établissement ainsi qu'une facture acquittée vous seront demandées.

ETUDES SUPERIEURES (nécessitant le BAC)

MEF de référence	Plafond	CADHOC	CULTURE	Virement bancaire
< 24	1155	193 €	260 €	702 €
24	1103	193 €	260 €	650 €
≤ 27	998	193 €	260 €	545 €
≤ 31	840	193 €	260 €	387 €
≤ 35	693	193 €	260 €	240 €
≤ 39	557	193 €	260 €	104 €
≤ 43	452	193 €	259 €	0
≤ 48	360	190 €	170 €	0
≤ 53	280	190 €	90 €	0
≤ 58	260	190 €	70 €	0
≤ 63	240	190 €	50 €	0
≤ 70	210	190 €	20 €	0
≤ 80	190	190 €	0	0
≤ 90	170	170 €	0	0
≤ 100	150	150 €	0	0
> 100	130	130 €	0	0

Lorsque deux enfants ou plus d'une même famille poursuivent des études supérieures, le plafond du forfait "études supérieures" est majoré de 20 % en chèques CULTURE pour chaque enfant. **ATTENTION! Le dossier complet devra être déposé en une seule fois pour la fratrie.**

Indemnités d'éloignement

→ À partir du collège, **et si votre enfant est scolarisé ou en entreprise à plus de 50 km de son domicile**, vous pouvez bénéficier, **en plus de l'aide à la scolarité**, d'une aide financière qui vous sera versée par virement bancaire. **Cette aide dépend de votre MEF de référence, elle peut représenter jusqu'à 1365 € et est versée par virement bancaire.** N'hésitez pas à vous rapprocher du BGAS.

→ Le CSE propose également une aide financière pour les **stages d'études supérieures et de filières techniques spécifiques réalisés à plus de 50 km** (durée minimum du stage: 4 semaines). Le montant de cette aide s'effectue en fonction de la MEF et au prorata du temps passé en stage. **Attention: cette aide concerne les stages et n'est pas cumulable avec la part éloignement citée juste au dessus.**

→ Pièces à fournir :

- un certificat de scolarité
- un justificatif des frais engagés par l'étudiant
- une copie de la convention de stage ou du partenariat d'études

→ Date limite de dépôt :

Au plus tard 1 mois après la date de fin de stage.



Pour les étudiants post-bac : avance des frais d'inscription à une école ou à un concours

Les conditions :

- justifier d'un bac ou niveau équivalent
- Justification des frais d'inscription de l'établissement ou d'engagement à un concours mentionnant le coût
- Facture acquittée

Les modalités de remboursement : par prélèvements bancaires en 10 fois maximum de janvier à octobre.

Date limite de dépôt du dossier : un mois après la date de l'évènement

Montant de l'avance plafonné à 1000 euros.

Pour les agents divorcés, seul l'agent ORANO Recyclage LA HAGUE pourra prétendre à ces indemnités.



Avance de caution pour la location d'un appartement

Le CSE peut vous avancer la caution du logement de votre enfant. Le montant de cette avance est plafonnée à 600 euros.

Les conditions :

- Être scolarisé dans un lycée **ou** dans un établissement d'études supérieures **ou** dans un centre de formation d'apprentis hors éducation nationale
- Être scolarisé à plus de 50 km du lieu de résidence
- Présenter le bail ou contrat de location du logement

Les modalités de remboursement : par prélèvements bancaires en 10 fois maximum de janvier à octobre.

« Tout apprendre »

Le CSE a un partenariat avec toutapprendre.com. Vous pouvez profiter gratuitement de modules de soutien scolaire allant du CP au lycée, mais aussi profiter des rubriques de développement personnel (bien-être, bureautique, code auto/moto, bateau...).

N'hésitez pas à vous inscrire en passant par le site du CSE www.cseoranolahague.com:

Identifiant : mobile1260
Mot de passe : AreApp1260

Aide financière pour les cours de soutien scolaire

Les conditions :

- Pour les enfants du CP jusqu'à la terminale, en CAP, BEP, BT dans un établissement public ou privé reconnu par l'état ou dans un centre de formation d'apprentis
- Les cours de soutien doivent être suivis auprès d'une entreprise ou d'un organisme agréé avec numéro SIRET ou d'une association possédant un numéro RNA

Montant de la participation : 50 % du montant des factures acquittées/ montant annuel plafonné selon le tableau.

Les pièces justificatives :

- certificat de scolarité
- factures acquittées au nom du bénéficiaire avec dates des cours de soutien scolaire

Date limite de dépôt du dossier : dernier vendredi du mois de janvier de l'année N + 1

MEF de référence	Virement bancaire
> 110	100 €
110	100 €
100	100 €
90	100 €
80	200 €
70	200 €
60	200 €
55	300 €
50	300 €
45	300 €
40	400 €
35	400 €
30	400 €

Pour déposer votre dossier, rdv sur le site du CSE, rubrique scolarité.
Vous pouvez nous rencontrer aux VINDITS, sur ATLAS ou au BGAS (bientôt au BCI).
Pour nous contacter: bgas@cseorlh.com

Le bureau du CSE vous souhaite une bonne rentrée.

HEROUIN Lucie, élue SUD et secrétaire du CSE : lucie.quettier@orano.group
LEFEVRE Guillaume, élu SUD et secrétaire adjoint du CSE : guillaume.lefevre@orano.group
LEVAUFRE Guillaume, élu SUD et trésorier du CSE : guillaume.levaufre@orano.group
HAMEL Elodie, élue SUD et trésorière adjointe du CSE : elodie.hamel@orano.group
BERTRAND Serge, élu SUD et président de la CAS : serge.bertrand1@orano.group